



NOTE AUX PARENTS : RENTREE 2025/2026

Chers parents,

L'équipe pédagogique a le plaisir d'accueillir votre enfant à l'école Victor Hugo. Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements qui vous permettront d'aborder cette nouvelle année en toute sérénité. **Ce document est à conserver tout au long de l'année scolaire.**

EQUIPE ENSEIGNANTE

➤ CP Laurianne RENOUARD	➤ CE1-CE2 Charlotte BRILLAULT	➤ CM1-CM2 Camille LOUISY-LOUIS
➤ CP Isabelle NOGUES	➤ CE2 Laurie GUENARD	➤ CM2 Elise LECROQ
➤ CP-CE1 Angélique LEGENDRE	➤ CE2 Elise LAURENT	➤ CM2 Yves RENOULT
➤ CE1 Marilyne MANIER	➤ CM1 Céline BONNECHERE	➤ ULIS Myriam LECACHER
➤ CE1 Katia MACONI	➤ CM1 Laure GOETHAL	

L'équipe de l'école compte également le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) composé de la psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée à dominante relationnelle (aide l'enfant à devenir élève) ; six accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) et un volontaire en service civique.

HORAIRES DE L'ECOLE ET ASSIDUITE

Horaires de l'école :

- Lundi 8h30-12h00 14h00-16h30
- Mardi 8h30-12h00 14h00-16h30
- Jeudi 8h30-12h00 14h00-16h30
- Vendredi 8h30-12h00 14h00-16h30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant la classe soit 8h20 et 13h50.

Les récréations ont lieu entre 10h15 à 11h00 et 15h00 à 15h35 selon les classes.

Afin de ne pas déranger le bon déroulement des cours, nous vous remercions de bien vouloir **respecter ces horaires**. En cas de retard, prévenir par téléphone. L'élève en retard devra OBLIGATOIREMENT être accompagné d'un adulte qui sonnera en arrivant à l'école.

L'école étant **obligatoire**, toute absence devra être rapidement signalée, par mail ou par téléphone (possibilité de laisser un message). Elle devra **obligatoirement être justifiée par écrit au retour de l'enfant si l'information a été transmise à l'oral**. Les familles seront contactées par mail ou par téléphone en cas d'absence non signalée.

Toute absence de longue durée, prévisible, devra faire l'objet d'un mail adressé à la directrice.

Dans le cas où il vous faudrait venir chercher ou faire chercher votre enfant pendant les heures de classe, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le cahier de liaison ou l'application et d'indiquer l'heure ainsi que la personne qui prendra en charge l'enfant. **Aucun élève ne sera autorisé à quitter sa classe seul. Pour les enfants pris en charge de façon régulière, merci de prévenir l'enseignant qui vous remettra un document à remplir.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités scolaires, il est important que votre enfant soit assuré personnellement. Chaque famille devra présenter une **attestation d'assurance** pour son enfant rapidement.

Celle-ci devra comprendre obligatoirement :

- ✓ La responsabilité civile qui garantit les dommages causés **par** votre enfant à un tiers
- ✓ L'individuelle accident qui garantit les dommages causés **à** votre enfant (sans présence d'un tiers)

CAHIER DE LIAISON-AGENDA

C'est le lien entre l'école et les familles. **Il doit être consulté tous les jours en plus des informations transmises sur le site de l'école et par mail.** Toutes les informations qu'il contient doivent être signées. Il vous permettra de prendre rendez-vous avec les enseignants ou la directrice, de justifier les absences et/ou de nous signaler tout problème particulier.

MATERIEL SCOLAIRE

Les enfants et les familles sont responsables du matériel prêté. En cas de perte ou de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le matériel concerné.

MATERIEL PERSONNEL

Afin d'éviter les pertes ou échanges malencontreux, il est conseillé de marquer le matériel de votre enfant ainsi que ses vêtements (manteaux, vestes, gilets, casquettes...) à son nom.

Il est déconseillé aux enfants d'apporter à l'école des objets coûteux ou inutiles. L'école ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol.

Des ballons étant mis à la disposition des enfants lors des récréations, aucune balle ou autre ballon personnel ne sera autorisé.

L'utilisation du téléphone portable est interdite au sein de l'école. Si votre enfant apporte un téléphone à l'école, il a l'obligation d'en avertir son enseignant, de l'éteindre et de lui remettre pour la journée. A défaut, le téléphone sera confisqué.

DISPOSITION EN CAS DE MALADIE OU D'URGENCE

En cas d'urgence ou de maladie de l'enfant, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. **Nous utilisons pour cela les numéros indiqués sur la fiche de renseignements.** Sur cette fiche, vous pourrez noter les personnes autorisées à venir chercher votre enfant si vous ne pouvez pas vous déplacer ou n'êtes pas joignables.

Dans le cas où votre enfant a des problèmes de santé qui nécessitent un traitement de longue durée ou a des allergies, merci de prendre contact avec la directrice de l'école pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé).

Si votre enfant a un traitement contre l'asthme (Ventoline, par exemple), merci de nous demander un document d'autorisation à compléter et de nous fournir le traitement et un double de la prescription médicale.

Aucun médicament ne peut être pris à l'école en dehors du PAI ou de l'autorisation pour l'asthme.

GARDERIE DU MATIN (de 7h15 à 8h20), CANTINE ET ACCUEIL DU SOIR (de 16h30 à 18h30)

Ce sont des services municipaux. L'inscription et le paiement se font à la Mairie.

Si des changements interviennent en cours d'année, merci de le signaler également par écrit aux enseignants.

Précision concernant l'aide aux devoirs : un temps de travail personnel est institué mais il vous appartient de vérifier le travail de votre enfant dès son retour à la maison.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

Les parents d'élèves peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Les élections des délégués des parents d'élèves auront lieu début octobre.

Si vous souhaitez vous présenter aux élections de parents d'élèves ou obtenir davantage d'informations, vous pouvez vous adresser à la directrice.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Comme chaque année, nous sollicitons votre participation financière à la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire permet d'aider à financer :

- Des sorties culturelles
- Des projets de classe : cuisine, jardinage, activités manuelles, projets scientifiques...
- Ou encore des participations à des actions de circonscription : tournois sportifs, actions culturelles...

Le montant de la cotisation est suggéré à 16€ pour un enfant, 24€ pour deux enfants ou 30€ pour trois enfants scolarisés à l'école Victor Hugo.

La coopérative ne fonctionnant principalement que grâce à vos dons, il est souhaitable que chaque famille puisse s'y associer. Même modeste, votre participation montre votre soutien aux actions de la coopérative de l'école.

Vous pouvez régler en espèces ou en chèque à l'ordre de la « Coopérative scolaire ».

SITE INTERNET ET APPLICATION TOUTE MON ANNEE

Notre école possède un site internet que vous trouverez à l'adresse suivante :

<https://victorhugo27190.toutemonecole.fr/>

Ce site comporte de nombreuses informations utiles à la vie de l'école (divers documents administratifs, contacts utiles, informations générales, menus de la cantine...). Nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter afin de ne manquer aucune information.

Par ailleurs, chaque classe dispose d'un espace permettant de publier des articles sur la vie des classes, de transmettre les devoirs ainsi que partager les fichiers. L'accès est sécurisé par mot de passe (communiqué en début d'année par les enseignants).

Nous vous invitons à télécharger l'application Toute mon année si vous le souhaitez, vous pourrez y suivre le journal de la classe de votre enfant.

VACANCES SCOLAIRES

Nous sommes en zone B, les dates de vacances scolaires sont les suivantes :

- Rentrée des classes : lundi 1^{er} septembre
- Vacances de la Toussaint : vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre
- Vacances de Noël : vendredi 19 décembre au lundi 5 janvier
- Vacances d'hiver : vendredi 13 février au lundi 2 mars
- Vacances de printemps : vendredi 10 avril au lundi 27 avril
- Pont de l'Ascension : mercredi 13 mai au lundi 18 mai
- Fin des cours : vendredi 3 juillet

Le départ en vacances a lieu le vendredi soir après la classe. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Une réunion d'informations aura lieu dans chaque classe courant septembre. Les dates vous seront communiquées prochainement.

Toute l'équipe reste à votre disposition pour toute précision ou complément d'information.

Bonne rentrée à tous !

Mme Maciag, directrice